

2 Politique

Législatives à venir

À quand l'organisation du scrutin ?



Photo : F. M. Membo/ L'Union
Les membres du CGE aux côtés du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Lambert Noël Matha, après leur installation mercredi 2 mai 2018.



Photo : D.R.
Le président de l'UN, Zacharie Myboto, dans une ambiance de précampagne à Mounana.



Photo : E.L.
Plusieurs cadres du PDG se montrent très actifs dans leur circonscription électorale.

J.K.M

Libreville/Gabon

Bien que plusieurs signes pourraient laisser croire à l'imminence de la tenue du prochain scrutin lié au renouvellement des sièges à l'Assemblée nationale, sa date n'est toujours pas connue, et l'opinion publique continue d'attendre qu'elle soit donnée.

À quand l'organisation des élections législatives ? Cette question est d'autant plus pertinente que plus de deux mois après la décision rendue par la Cour constitutionnelle, le 30 avril dernier, par laquelle la Haute juridiction avait clairement indiqué

qu'elle fixerait la date du scrutin législatif après concertation avec le président du Centre gabonais des élections (CGE), l'opinion publique nationale est toujours dans l'expectative.

Et pourtant, plusieurs signes pourraient laisser croire à l'imminence du scrutin. Pour preuve, de nombreux cadres du Parti démocratique gabonais (PDG), potentiels candidats aux législatives, multiplient les sorties et autres opérations de charme dans leurs circonscriptions politiques respectives. Et il y a quelques semaines, au cours d'une réunion qu'il avait présidée, aux côtés du secrétaire général du PDG, Éric Dodo Bouguendza, le directeur de

cabinet du "distingué camarade président" du PDG, Brice Lacruche Alihanga, avait laissé entendre que l'Association des jeunes émergents volontaires (Ajev), dont il est président d'honneur, n'investirait aucun candidat aux élections législatives. Ce qui avait eu le don de rassurer plusieurs de ses camarades réunis ce jour-là, au siège de leur formation politique. D'autant que beaucoup d'entre eux redoutaient, à mots couverts, l'éventualité de croiser le fer avec les "Ajéviens".

Côté opposition, la frénésie liée à l'approche des législatives est tout autant perceptible. Les représentants des partis politiques, membres de la

Coalition pour la nouvelle République (CNR), parties prenantes à ce scrutin, multiplient les causeries et autres rencontres avec les populations. Quand d'autres présentent leurs candidats appelés à défendre leurs couleurs le moment venu, tout en réactivant leurs structures de base.

Bref, le landerneau politique est en branle. D'autant que, de source digne de foi, les représentants de la majorité et de l'opposition au sein des différentes commissions électorales auraient été déjà désignés. Tout comme, semble-t-il, les présidents de ces différents démembrements du CGE. "Il ne reste plus donc qu'à officialiser tous ces choix", a indiqué un membre du CGE ayant requis

l'anonymat.

Mais alors, pourquoi la date de l'organisation des prochaines élections législatives tarde-t-elle à être donnée ? Selon certaines indiscretions, cela pourrait être fortement lié à la volonté du gouvernement de réaliser des économies, en couplant la tenue des législatives avec celle des locales. Vu que les mandats des élus municipaux et départementaux s'achèvent en décembre prochain. Dans tous les cas, un certain nombre d'indices confirmeraient cette éventualité. Notamment le fait que les listes PDG aux locales auraient déjà été confectionnées, en tenant compte des recommandations du dernier congrès. Quoiqu'il en soit, à en

croire certains, le jumelage de l'organisation des élections législatives et locales nécessiterait l'élaboration d'un texte. D'autant que, selon eux, en l'état actuel du dispositif législatif et réglementaire électoral, cette éventualité serait illégale.

À les entendre, la matérialisation d'une telle idée nous ramènerait, au bas mot, à la fin du mois de septembre voire début octobre, pour le premier tour des législatives. En tenant compte de la seconde phase de révision de la liste électorale. En tout cas pour le moment, il ne s'agit là que des spéculations. Le gouvernement ayant décidé de ne pas communiquer. Comme à son habitude.

La Semaine

Stratégie ou manquement ?

LE silence de cathédrale dans lequel se sont murées les différentes instances impliquées dans l'organisation des élections politiques dans notre pays préoccupe les Gabonais. Près de trois mois après la décision de la Cour constitutionnelle de mettre fin au mandat des députés de la législature issue des Législatives de 2011, personne ne sait exactement quand le Gabon va-t-il renouveler l'Assemblée nationale. Au regard des commentaires et autres spéculations suscités par le mutisme des autorités, il nous semble pertinent de nous attarder un tant soit peu sur cette situation. Elle constituera donc le principal sujet de la présente chronique.

Cela nous permettra aussi de sortir du fait qui domine l'actualité dans notre pays depuis plusieurs semaines : la réduction du train de vie de l'Etat, à l'origine d'un ensemble de mesures prises par le gouvernement. Même si beaucoup de choses auraient pu être dites ici sur cette question. Surtout sur l'opération de distribution des bons de caisse aux agents de l'Etat concernés. Cela aurait été l'occasion de relever que l'opération a certes suscité un engouement (les agents étant obligés de passer par là) ; mais aussi qu'elle connaît un revers de la

médaille. D'autant plus qu'aux récriminations du premier jour, ce sont ajoutés d'autres manquements passe-droits, rétention des attestations, règlements de comptes de certains signataires, mauvaise foi, désertion des postes de travail par des agents, mauvaise localisation des sites, etc. Par rapport à la manière dont ces mesures sont accueillies dans l'opinion, on note que les avis demeurent de plus en plus mitigés. D'un côté des partis politiques et autres syndicats qui soutiennent et sensibilisent sur leur caractère indispensable. En face d'eux, d'autres forces politiques et syndicales qui les combattent, les jugeant inopportunes et inappropriées, se mobilisent aussi sur le terrain pour expliquer aux leurs le caractère inopportun des dites mesures et le "côté cynique" du gouvernement à l'origine de l'initiative qu'ils dénoncent.

Sur un tout autre plan, d'aucuns ont dû constater que le gouvernement fait parfois montre de contradictions dans son discours, au point où on en est à se demander si ces mesures ont réellement été mûries. Tantôt, on dit que les mesures sont applicables dans l'immédiat ; tantôt on dit que certaines catégories de fonctionnaires n'en sont pas encore

concernées. Tantôt il est question de réduire le nombre des membres du gouvernement ; après on vient différer cette mesure à après les élections etc. Toute chose de nature à susciter le scepticisme quant à la détermination du gouvernement à exécuter sa décision. Qu'est-ce qui peut justifier ces rétropédalages de l'Exécutif ? D'aucuns parlent de l'impréparation et estiment que l'Etat n'a pas bien pensé ces mesures, au point qu'il en soit à penser à rencontrer les partenaires sociaux seulement maintenant. Alors qu'il devrait commencer par là, et non par l'annonce des mesures sans être bien fixé sur les modalités de leur mise en application.

Du silence sur les dates des Législatives

Le Gabon devait organiser l'élection des députés depuis décembre 2016. Cela n'a pas été fait. La raison évoquée à cette occasion était un cas de "force majeure" lié aux finances. Même si juridiquement l'argumentaire était très discutable, les élections n'ont pas eu lieu et les élus membres de l'Assemblée nationale, ont continué à siéger. Jusqu'à une échéance fixée par la Cour constitutionnelle. C'est au terme de celle-ci que la Haute juridiction, consta-

tant que l'élection législative n'avait toujours pas eu lieu, a décidé de mettre fin à la législature qui était en place, et transférer plusieurs compétences de l'Assemblée au Sénat jusqu'au renouvellement de la Chambre des députés.

Ce qu'il faut noter ici, c'est qu'à chaque fois, c'est au dernier moment que l'opinion est informée. La saisine de la Cour constitutionnelle par le gouvernement n'a jamais fait l'objet d'une communication à l'endroit des citoyens, premiers concernés par les élections, surtout celles des députés qui sont censés les représenter au Parlement. Comme quoi, le gouvernement actuel privilégie la confidentialité voire le secret au détriment de la communication et de l'information des citoyens.

A un moment, on a pensé que les choses étaient imminentes. Ne serait-ce qu'au niveau de l'annonce des dates du prochain scrutin législatif. Certains signes permettaient de le croire. Entre autres, la mise en place du Centre gabonais des Elections (CGE), l'organisation de l'opération d'enrôlement, etc. Depuis lors plus rien ne se sait. Comment s'est déroulée ladite opération dont nombreux ont souhaité la poursuite pendant un temps ? D'ailleurs à ce jour on ne sait pas où en est le gouverne-

ment dans le processus du traitement des informations liées à l'opération d'enrôlement. Encore moins quand le CGE annoncera-t-il les dates des élections.

Alors qu'à ce niveau, les spéculations et autres rumeurs suscitées par le silence du gouvernement au sujet des législatives à venir commencent à prendre de l'ampleur, voilà qu'une autre rumeur est née : celle selon laquelle les législatives devraient être couplées avec les locales. Cette rumeur devient de plus en plus persistante. Malheureusement, malgré tout cela, l'équipe "Issoze Ngondet" juge mieux de laisser les Gabonais sans la moindre information.

Certains estiment que c'est par stratégie que le gouvernement agit ainsi. D'autres rétorquent en disant que si tel est le cas, ce serait une erreur voire un manquement. Un gouvernement se doit d'informer son peuple. Surtout lorsque qu'il s'agit des questions de grande importance comme les élections. Davantage lorsque le pays sort d'une élection très querrelée, comme la présidentielle de 2016. Le mutisme actuel est de nature à susciter chez certains acteurs politiques la suspicion. Ce qui est tout sauf un facteur de sérénité chez les citoyens.